



Recouvrement intrum justitia

Par **auberger**, le **14/06/2010** à **15:29**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère (le 04 10 2009), un courrier a été adressé à Orange service client internet, leur demandant de résilier immédiatement l'abonnement et interrompre tout prélèvement (le compte étant bloqué) pas de courrier d'Orange.

Le 20 mai je reçois une lettre d'intrul justitia "appel à régularisation-impayé de 36,69 euros+12 euros de frais d'acte.

J'ai fait un courrier il y a une semaine en leur demandant des explications.

Aujourd'hui je reçois une lettre de saisine du tribunal. Je veux bien régler mais pas les frais et avoir au moins des éclaircissements.

Merci de me répondre, cordialement.